



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 12697

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la reprise des violences entre Jérusalem et le peuple palestinien, auxquelles nous assistons depuis plusieurs jours. Alors que des tirs de roquettes ont repris vers Israël, atteignant Tel-Aviv, et après plusieurs jours de bombardements sur la bande de Gaza, l'armée israélienne semble se préparer à une intervention terrestre qui inquiète particulièrement la communauté internationale. Comme l'a souligné la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton, qui s'est rendue sur place pour s'entretenir successivement avec les dirigeants israélien et palestinien, il est essentiel d'obtenir une désescalade de la situation à Gaza. L'urgence est en effet à l'arrêt immédiat des violences et à la reprise des négociations en vue d'un accord de paix durable, qui assurerait la sécurité d'Israël et permettrait aux palestiniens de disposer d'un État viable et reconnu par la communauté internationale. Il lui demande donc quelles seront les initiatives de la France pour freiner, dans un premier temps, ces nouvelles violences auxquelles nous assistons et pour relancer le dialogue entre les deux parties.

Texte de la réponse

Vivement préoccupée par l'escalade des violences entre Israël et Gaza, la France s'est pleinement mobilisée en faveur d'un apaisement des tensions. A la demande du Président de la République, le ministre des affaires étrangères s'est rendu en Israël et dans les Territoires palestiniens, le 18 novembre, pour appeler à un cessez-le-feu immédiat. La France, qui a salué la trêve obtenue grâce à la médiation de l'Égypte, est prête à apporter son soutien pour la renforcer. Une stabilité durable ne pourra réellement s'installer à Gaza que lorsque la levée du blocus aura été obtenue, en lien avec l'Autorité palestinienne, et qu'une lutte efficace contre la contrebande d'armes aura été engagée. L'Union européenne, qui avait déployé avec succès une mission de supervision au point de passage de Rafah, peut jouer un rôle utile. Des discussions ont été engagées sur ce point avec les partenaires européens, ainsi qu'avec l'Égypte et les parties. La récurrence des cycles de violence démontre que la solution à ce conflit est politique. Elle passe par la création d'un État palestinien, incluant Gaza, et vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. C'est pourquoi la France a apporté son soutien au projet de résolution déposé par le président Abbas en faveur du rehaussement du statut de la Palestine à celui d'État non-membre observateur, qui a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 29 novembre dernier. Ce qui importe désormais, c'est que la négociation entre les deux parties, qui est la seule voie possible pour que soit établi sur le terrain un État palestinien à part entière, puisse reprendre très rapidement, sans conditions préalables et sur des bases claires. La France soutiendra les efforts qui permettront de progresser dans ce sens. Elle est déterminée à favoriser un réengagement américain sur ce dossier. Elle appelle les parties à éviter tout ce qui pourrait compromettre une issue négociée, en s'abstenant de toute décision incompatible avec le dialogue et de toute mesure remettant en cause la viabilité de la solution à deux États. A cet égard, à l'instar de plusieurs de ses partenaires internationaux, elle a fait connaître aux autorités israéliennes sa réprobation à la suite du lancement de travaux de construction et de planification dans les colonies israéliennes de Jérusalem-Est et de Cisjordanie. La France continuera de tout faire pour que les deux parties reprennent le chemin du dialogue et parviennent à une solution négociée, qui est la condition pour qu'une paix juste et durable s'installe

au Proche-Orient.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12697

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7039

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 161